Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260402-CM2604_12B-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-sept mars, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Ewen ROGER, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Régis MERAL (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Corinne ANDREO), Mme Viviane LE BIHAN (pouvoir à Yvon POULIQUEN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Quorum : 14

Céline DARBOUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, ADJOINTS, CODE CM2604_12B

Considérant que les articles L 2123-22 1° et R 2123-23 du CGCT permettent au Conseil Municipal de décider une majoration des indemnités du Maire et des Maires adjoints dans la limite de 15 % du fait que la commune a la qualité d'ancien chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons,

M. le Maire propose que les indemnités réellement octroyées soient majorées de 15 %, en application des articles L2123-22 et R2123-23 du C.G.C.T.

Après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 6 ABSENTIONS, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 2 avril 2026,

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Céline DARBOUX, secrétaire de séance